



Embajada de España
KINSHASA

POUR INTRODUIRE LA DEMANDE, IL EST IMPÉRATIF D'AVOIR AU PRÉALABLE UN RENDEZ-VOUS. PRIÈRE DONC D'ÉCRIRE UN COURRIER À **emb.kinshasa.vis@maec.es** DANS UN DÉLAI MINIMUM DE 1 MOIS AVANT LA DATE PRÉVUE DE DÉPART.

CONDITIONS VISAS RESIDENCE TEMPORAIRE NON LUCRATIVE

PHOTOCOPIES
EN COULEUR

1. Formulaire rempli et signé par l'intéressé.
2. Photo passeport récente: UNE.
3. Passeport avec une validité de 6 mois. 1
4. FRAIS ADMINISTRATIFS pour tout dépôt de dossier: **60,00 EUROS**.
5. Extrait de casier judiciaire légalisé au Ministère des Affaires Etrangères de la RDC 1
6. Preuve de Logement. 1
- 7.. Réservation du billet d'avion. 1
8. Certificat médical : prière de s'adresser à l'un des centres médicaux mentionnés: 1
 - Centre Médical de Kinshasa (ville).
 - Centre Médical de Monkole (Mont-Ngafula).
9. Assurance médicale pour la durée du séjour en Espagne (validité 3 mois). 1
10. Moyens de subsistance:
 - Titres de propriété (immeubles, véhicules, etc.) 1
 - Extrait de compte en devises en RDC ou à l'étranger (actualisé 3 derniers mois). 1
 - Prise en charge : Extrait de compte et identité de la personne qui prend en charge. 1
11. Remplir le formulaire de demande de NIE (Ex – 15) (Disponible à l'Ambassade; frais administratives: 10 Euros)
12. Remplir le formulaire Modèle 790 – Code 052. (Disponible à l'Ambassade; frais administratives: 11 Euros)

N.B : Veuillez noter que la Police des Frontières peut systématiquement demander à tout détenteur d'un visa pour des missions religieuses les documents qui justifient le but du voyage.

Cette liste n'est pas exhaustive, l'Ambassade se réserve le droit d'exiger tout autre document qu'elle jugera nécessaire pour l'étude du dossier